En décembre dernier, la tempête Fabien a emporté les derniers vestiges du pont de Funtanella et c'est fort dommage une partie de l'histoire du Niolu, du Centre Corse et toute l'Île qui a disparu. PHOTOS D.R.

Dans le Niolu, l'ancien pont de Funtanella victime de Fabien

L'ouvrage datant du XVe siècle a été emporté par les eaux du Golu durant le week-end qui vit sévir la tempête Fabien. Sur place, certains pointent du doigt un délestage du barrage. EDF s'en défend et explique

C'est un ouvrage remarquable, doté de quatre arches – une grande et trois petites – qui enjambe le Golu un peu en aval du barrage de Calacuccia et qui, en d'autres temps permettait notamment aux bergers de transhumer. Du moins, c'était.

Parce que dans la nuit du 21 au 22 décembre, un pan vieux de 600 ans a été emporté par les eaux en furie.

"Il y a eu une crue le week-end des 14 et 15 décembre", se souvient Bernard Chasel, habitant de la commune et qui a hérité d'un lieu-dit au nom de la tête Calacuccia (Niolu). "La hauteur du barrage était ouverte et je suis allé sur place pour faire quelques photos. Il y avait une gerbe d'eau qui arrivait à une cinquantaine de mètres du pont. Ensuite est arrivée la tempête Fabien et a provoqué une crue importante du matin au deuxième jour. Je pense avoir par terre." Détruit, provoqué par la violence des eaux.

Et pour certaine Niolarchi, il n'y a qu'une explication possible. "Le barrage était vidangé pour faire face à l'inondation."

Pour mieux en parler, Bernard Chasel remonte dans le temps. "Dans les années 1960, le pont avait déjà été endommagé par une crue provoquée par un brutal mouvement des vannes. Jusque-là, il y avait même des pierres qui l'accompagnaient. Aujourd'hui, nous sommes certains que le pont ne sera pas reconstruit car c'est un ouvrage, cette fois-ci, en très mauvais état, il n'est pas dans de bons [illegible]. Ce qui désespère l'homme, c'est que depuis 10 décennies, on arrive tout de suite dans le Niolu. Les [illegible] commencent à voir pas grand-chose de la nature qu'on [illegible] pour notre patrimoine naturel". Se pourrait-il qu'EDF soit responsable de la disparition du pont de Funtanella ? Non ! affirme le fournisseur, qui explique dans le détail comment fonctionne un barrage et surtout, quelles sont les procédures en cas d'événement climatique majeur. "Pour 2020, explique Michaël Michali, directeur de cabinet et responsable stratégie et communication, l'enlèvement des crues représente un enjeu majeur pour garantir le niveau des installations hydroélectriques. L'ouvrage doit conserver une certaine capacité, [illegible] un et ne pas atteindre les conséquences d'une [illegible]."

De l'ouvrage datant du XVe siècle, la seule vision qui permet de se remémorer l'empreinte du passé réside dans les quelques blocs de pierres alignés dans le lit du Golu.

Comme une baignoire qui déborde

Ce dernier point est sans doute le plus important, car c'est lui qui est mentionné du doigt dans le cas du pont de Funtanella : "Les ouvrages hydroélectriques représentent à eux seuls à l'heure d'aujourd'hui 20 % de la production nationale, [illegible] un débit supérieur au débit naturel maximal [illegible] afin de ne pas aggraver les conséquences naturelles de crues [illegible]" poursuit Michaël Michali. Autrement dit, le volume d'eau qui sort est le même que celui qui entre.

Et d'illustrer : "La gestion des crues est réalisée selon ce que nous appelons la pratique de la baignoire pleine qui déborde. Cela signifie que lorsque les quantités d'eau entrantes sont trop importantes par rapport à la capacité de l'ouvrage, le niveau de la retenue augmente jusqu'à un seuil maximal, puis le surplus s'écoule vers l'aval et l'eau s'écoule, régulièrement, nécessitant le lit de la rivière, à l'aval du barrage. Le débit aval est égal au débit entrant, comme cela devait doit le cas dès le début du phénomène climatique, et le barrage n'avait pas arrêté." C'est cette procédure qui a été appliquée lors du passage de la tempête Fabien. Un week-end-là, les vannes ont été ouvertes pour laisser [illegible] au débit du cours d'eau. Le dernier a développé une puissance destructrice, à laquelle l'ouvrage n'a pas résisté. Une association de sauvegarde s'était créée en 2014, qui avait œuvré pour un classement du pont de Funtanella. La procédure s'était enlisée, et n'a finalement pas eu lieu. Aujourd'hui – et on ne peut que le regretter – c'est trop tard.

MORGANE QUILICHINI